



Séance du 13.09.2023

Réuni en séance le 13 septembre 2023, en présence de 47 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il accepte, à l'unanimité, la révision du règlement de police.
2. Il accepte, à l'unanimité, la demande de non entrée en matière sur le nouveau règlement pour l'encouragement à la rénovation et à la sauvegarde du patrimoine bâti.
3. Il accepte, à l'unanimité, le nouveau règlement concernant le fonds de bien-être des résidents.
4. Il accepte, à l'unanimité, le coefficient d'impôt de 1.0.
5. Il accepte, à l'unanimité, le taux d'indexation de 173%.
6. Il accepte par 41 voix pour, 2 contre et 3 abstentions, la demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 41'700'000.- concernant la reconstruction du Centre sportif.
7. Il accepte, à l'unanimité, la demande de crédit complémentaire concernant la demande de prêt à ALTIS Groupe SA de CHF 1'400'000.-.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation et sur le site internet de la Commune de Val de Bagnes.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 14 novembre 2023.

Fait à Val de Bagnes, le 15 septembre 2023

Le Conseil général